

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2021

DELIBERATION N° 2021-06-055-DR/FIN

Nomenclature : 7.1.2

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Votants : 31

M. le Maire ne prenant pas part au vote

Abstention : 4

MM. Roblès et Lapébie et Mmes Cassaing et Dacharry

Votes exprimés: 27

Pour: 27

Contre : /

Fait à Tarnos,

le 4 juin 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage en Mairie le : 07/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, Mme CASSAING

ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. HERVELIN, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DUFAU	procuration à	Mme NOGARO
M. GONZALES	procuration à	M. PERRET
Mme DARRAMBIDE	procuration à	Mme PERIMONY-BENASSY
Mme ORDUNA	procuration à	Mme LALANNE
M. ROBLES	procuration à	Mme CASSAING

ARRIVÉE de M. LAPEBIE au point n° 2021-06-053-DGS avec une procuration de Mme DACHARRY

ARRIVÉE de Mme ORDUNA au point n° 2021-06-054-DR/FIN

SORTIE de M. LESPADÉ aux points n° 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25 à l'ouverture de séance

26 aux points n° 2021-06-053-DGS, 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN

27 au point n° 2021-06-054-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 5 à l'ouverture de séance

6 au point n° 2021-06-053-DGS

5 au point n° 2021-06-054-DR/FIN

Nombre de votants : 30 à l'ouverture de séance

32 à partir du point n° 2021-06-053-DGS

31 aux points n° 2021-06-055-DR/FIN, 2021-06-057-DR/FIN et 2021-06-059-DR/FIN



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération en date du 03 juin 2021 désignant M. Alain PERRET, Premier adjoint, pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent et le compte administratif dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

DELIBERE

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultat 2019	Part affecté à l'investissement	Mandats 2020	Titres 2020	Résultat 2020
Investissement	-702 411,24		6 393 045,95	7 426 008,23	330 551,04
Fonctionnement	2 906 413,24	-2 900 000	19 201 766,46	21 741 572,50	2 546 219,28
Totaux	2 204 002,00	-2 900 000	25 594 812,41	29 167 580,73	2 876 770,32

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr